



Assemblée générale

CPSD/548

Département de l'information • Service des informations et des accréditations • New York

Quatrième Commission

23^e séance – matin

QUATRIÈME COMMISSION: DES DÉLÉGATIONS APPELLENT ISRAËL À METTRE UN TERME À L'OCCUPATION ILLÉGALE DES TERRITOIRES ARABES

La Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) a entamé, ce matin, son débat général consacré aux « pratiques israéliennes affectant les droits du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés ».

Au cours du débat, le Mouvement des pays non alignés, s'exprimant par la voix de la délégation de la République islamique d'Iran, s'est dit sérieusement préoccupé par « les politiques et pratiques israéliennes qui continuent d'agir en violation flagrante des droits fondamentaux et de la dignité des Palestiniens ».

Le Mouvement a dénoncé la situation des prisonniers palestiniens, les démolitions de maisons, les déplacements de population, l'intensification des activités illégales de colonisation, le blocus dans la bande de Gaza, les violences généralisées des colons israéliens contre les Palestiniens et l'absence d'efforts pour prévenir ces violences. Dans ce contexte, le Mouvement a appelé à mettre en œuvre les recommandations contenues dans le rapport du Comité spécial pour assurer l'application du droit international humanitaire et des droits de l'homme et mettre fin à l'impunité. En outre, le Mouvement a dénoncé les mauvais traitements et autres formes de tortures physiques ou psychologiques, l'absence d'accès à des soins médicaux adaptés pour les 5 000 prisonniers palestiniens retenus dans les prisons israéliennes, dont plus de 180 enfants.

Pour sa part, l'Union européenne a demandé à chaque partie de s'abstenir de toute action de nature à saper les négociations de paix en cours, tout en déplorant la poursuite de la colonisation israélienne, notamment en Cisjordanie et à Jérusalem-Est. Elle a demandé que ces activités de colonisation cessent immédiatement. L'Union européenne condamne par ailleurs et fermement les violences délibérées des colons à l'endroit des Palestiniens et appelle le Gouvernement israélien à protéger les civils palestiniens de ces violences et à traduire leurs auteurs en justice, a indiqué son représentant.

« Combien de colonies israéliennes et de murs de séparation racistes doivent être construits avant que le monde ne prenne conscience de l'importance de résoudre ce conflit qui dure depuis près de sept décennies? » s'est interrogé le représentant de la République arabe syrienne. Les États qui soutiennent Israël « versent des larmes hypocrites » pour condamner les violations des droits de l'homme que lorsque cela les arrange, a-t-il ironisé. Il a également dénoncé la poursuite de la politique coloniale menée par les autorités d'occupation sur le plateau du « Golan syrien », empêchant ainsi les familles séparées de se réunir. Le représentant syrien a également appelé à cesser la coopération avec les sociétés d'exploitation qui tirent profit des ressources naturelles du « Golan syrien occupé ».

L'observatrice de la Palestine a, quant à elle, appelé la communauté internationale à être ferme et à tenir Israël responsable de ses actes quand il ne respecte pas ses obligations en tant que Puissance occupante. Elle a ainsi déploré qu'en dépit de la reprise de négociations directes, Israël

démontre chaque jour son intention de maintenir son emprise sur les territoires palestiniens occupés. Les déclarations provocatrices du Gouvernement d'Israël concernant la construction de centaines de nouveaux logements dans les colonies de peuplement confirment, a-t-elle souligné, qu'Israël refuse de cesser ses activités de colonisation, en violation flagrante des résolutions des Nations Unies et du consensus international qui reconnaît l'impact dévastateur de la colonisation sur le processus de paix. Les dirigeants palestiniens, a-t-elle assuré, restent attachés à la recherche d'une solution politique négociée sur l'ensemble des questions en suspens. Les questions des réfugiés, de Jérusalem, de l'implantation de colonies de peuplement, des frontières, de l'accès à l'eau, de la sécurité et des prisonniers doivent être réglées pour réaliser la vision de deux États vivant côte à côte en paix et sur la base des frontières d'avant 1967, a-t-elle précisé.

La Quatrième Commission était saisie, pour l'examen de cette question, des rapports du « Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés », sur « l'applicabilité de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, du 12 août 1949, au Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et aux autres territoires arabes occupés », concernant « les colonies de peuplement israéliennes dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et le Golan syrien occupé », sur les « pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est », et au sujet du « Golan syrien occupé », présentés respectivement par le Représentant permanent du Sri Lanka, M. Palitha T. B. Kohona, en sa qualité de Président du Comité spécial, et par M. Ivan Šimonović, Sous-Secrétaire général aux droits de l'homme.

La Quatrième Commission conclura ce débat lundi 11 novembre, à 10 heures.

RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL CHARGÉ D'ENQUÊTER SUR LES PRATIQUES ISRAÉLIENNES AFFECTANT LES DROITS DE L'HOMME DU PEUPLE PALESTINIEN ET DES AUTRES Arabes DES TERRITOIRES OCCUPÉS (A/68/313, A/68/355, A/68/378, A/68/502 et A/68/513)

Déclarations liminaires

M. PALITHA KOHONA, Président du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés, a présenté le quarante-cinquième rapport de ce Comité. Il a regretté que, cette année encore, le Gouvernement israélien ait refusé de coopérer avec le Comité et n'ait pas donné suite aux demandes de réunions et d'autorisation d'accès aux territoires occupés. En dépit de ce refus, le Comité a cherché à obtenir des informations fiables auprès de différentes sources. L'enquête du Comité a confirmé des tendances troublantes, notamment l'incarcération d'un grand nombre de prisonniers palestiniens, y compris des enfants, et les mauvais traitements continuent de leur être infligés. Le Comité a été particulièrement troublé par le cas d'Arafat Jaradat, un jeune palestinien qui aurait succombé à la suite de tortures alors qu'il était détenu par les autorités israéliennes. Le Comité, a indiqué son Président, demande à Israël d'engager des enquêtes sur les blessures et décès de prisonniers palestiniens dans les centres de détention israéliens.

Le Comité spécial dénonce en outre la poursuite de la démolition de maisons palestiniennes et les déplacements forcés, ainsi que la poursuite de la construction du mur de séparation, les violences par des colons israéliens et l'absence d'efforts sérieux de la part des autorités israéliennes pour mettre un terme à ces actes. Le rapport, a précisé M. Kohona, indique le nom des compagnies qui tirent profit de la construction du mur et des ONG qui soutiennent les activités liées à l'implantation de colonies de peuplement illicites. Dans ses recommandations, le Comité spécial prie Israël de mettre fin aux activités de démolition à Jérusalem-Est et de respecter l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice (CIJ) sur la construction du mur de séparation.

Notant qu'à Gaza, le bouclage aérien, terrestre et maritime se poursuit pour la septième année consécutive, ce qui a conduit à une grave détérioration des conditions de vie de la population locale. Israël continue à faire durer l'interdiction sur les exportations provenant de Gaza, le Comité prie Israël

de mettre fin à ce bouclage, a dit son Président.

Dans le Golan syrien occupé, Israël continue d'exploiter les ressources naturelles de ce Territoire, a indiqué M. Kohona, en ajoutant que le rapport fait état de présence de mines et de restrictions aux visites familiales.

Le Comité spécial demande en outre à la communauté internationale d'enquêter sur les entreprises, qui sont enregistrées dans leurs propres pays, et qui profitent de l'exploitation des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie et dans le Golan syrien occupé.

M. IVAN ŠIMONOVIĆ, Sous-Secrétaire général aux droits de l'homme, a présenté cinq rapports du Secrétaire général relatifs au point à l'ordre du jour de la Commission, dont le rapport sur l'applicabilité de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, du 12 août 1949, au Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et aux autres territoires arabes occupés ([A/68/313](#)), qui résume les informations reçues à propos des mesures adoptées pour mettre en œuvre la résolution ayant trait à cette question. La République arabe syrienne et Cuba ont fourni des réponses, a-t-il précisé.

S'agissant du rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés ([A/68/355](#)), le Secrétaire général adjoint a souligné les activités entreprises par le Comité spécial et par le Secrétariat des Nations Unies, y compris le Département de l'information, pour soutenir le travail du Comité.

M. Šimonović a ensuite cité le rapport sur les colonies de peuplement israéliennes dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et le Golan syrien occupé ([A/68/513](#)), qui couvre la période du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 et qui contient des informations recueillies par le Haut-Commissariat aux droits de l'homme et d'autres entités des Nations Unies actives dans les territoires palestiniens occupés. De même, le rapport est basé sur des informations reçues d'organisations non gouvernementales et de sources médiatiques. Le document aborde la question de la responsabilité de l'État d'Israël dans la création et l'extension des colonies, notamment à travers l'adoption de mesures incitatives en faveur des colons. Le rapport traite également de l'échec du Gouvernement israélien à maintenir l'ordre public et l'absence de poursuites relatives aux violences commises par les colons. Il contient en outre une mise à jour relative aux activités de colonisation au Golan syrien occupé, a-t-il indiqué.

S'agissant du rapport sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est ([A/68/502](#)), le Secrétaire général adjoint a rappelé que le document couvre la période allant du 16 juin 2012 au 30 juin 2013. Le document couvre les questions ayant trait aux pratiques et politiques israéliennes qui fragmentent le territoire de la Palestine et qui séparent physiquement sa population, nuisant ainsi à la jouissance des droits de l'homme de la population palestinienne. De même, le rapport passe en revue les actions des forces armées israéliennes ayant conduit à la mort et à la blessure de civils au cours d'opérations militaires et de police. Le rapport présente, dans sa dernière partie, les enquêtes menées par le Gouvernement israélien et les autorités palestiniennes relatives aux violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire afin que les responsables soient poursuivis.

Le rapport concernant le Golan syrien occupé ([A/68/378](#)) est une compilation des réponses reçues des États Membres au sujet des mesures prises pour mettre en œuvre la résolution pertinente, a précisé M. Šimonović, en assurant que la République arabe syrienne, la Colombie, Cuba et le Burkina Faso avaient soumis leurs réponses.

M. RIYAD H. MANSOUR, Observateur permanent de l'État de Palestine, a fait part de l'appréciation de son gouvernement aux membres du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes. En dépit des rapports du Comité spécial, du Rapporteur des droits de l'homme

et de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) qui brossent un tableau détaillé de la situation sur le terrain, Israël rejette toute accusation, en arguant que ces rapports sont biaisés.

« Même un simple examen permettrait d'établir que des violations des droits de l'homme ont été commises par les forces d'occupation israéliennes contre des Palestiniens », a-t-il fait remarquer. M. Mansour a qualifié ces violations de « crimes de guerre ». Il a profondément regretté le refus continu d'Israël de coopérer avec le Comité spécial. Sa délégation se réjouit que le Comité spécial demande à l'Assemblée générale d'examiner cette question et de tenir Israël responsable de ce comportement.

L'observateur de la Palestine a demandé, pour sa part, aux membres de la Quatrième Commission de recommander des mesures à l'Assemblée générale en vue d'obliger Israël à s'acquitter de ses obligations en vertu du droit international.

Reprenant la parole, le Président du Comité spécial a rappelé que l'une des recommandations appelait précisément Israël à respecter immédiatement les différentes résolutions pertinentes de l'ONU ainsi que l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice (CIJ) sur la construction du mur de séparation.

Débat général

Mme FEDA ABDELHADY-NASSER, Observatrice de l'État de Palestine, a appelé la communauté internationale à protéger et garantir le bien-être des civils dans les conflits armés. La communauté internationale doit être ferme et tenir Israël responsable de ses actes s'il ne respecte pas ses obligations en tant que Puissance occupante, a-t-elle dit. En dépit de la reprise de négociations directes, Israël démontre chaque jour son intention de maintenir son emprise sur les territoires palestiniens occupés, a-t-elle déploré.

Un examen du quotidien de la situation des droits de l'homme dans ces territoires, a rappelé Mme Abdelhady-Nasser, souligne que les Palestiniens ne peuvent exercer leurs droits, en particulier en matière d'éducation et de culte. Les forces de défense israéliennes continuent de viser des civils et les frappes contre Gaza se poursuivent, tuant et blessant de nombreuses personnes, dont des dizaines d'enfants. Des raids militaires quotidiens sont menés en Cisjordanie et des enfants, âgés de moins de 12 ans, sont emprisonnés arbitrairement, a-t-elle fait remarquer. Les forces de la Puissance occupante continuent de détruire et de causer d'importants dommages aux biens civils des Palestiniens au cours d'opérations militaires, a-t-elle indiqué, en citant notamment les maisons, bâtiments publics ou encore les locaux de l'UNRWA. Israël crée de nouveaux points de contrôle et continue de confisquer des terres appartenant aux Palestiniens, a dénoncé l'observatrice. Israël a aussi annoncé publiquement son intention de poursuivre la colonisation et la construction du mur, dont 95% se trouvent en territoire palestinien, alors que les négociations de paix viennent de reprendre, s'est-elle indignée.

L'observatrice a relevé que les déclarations provocatrices du Gouvernement d'Israël concernant la construction de centaines de nouveaux logements dans les colonies de peuplement confirment qu'Israël refuse de cesser ses activités de colonisation, en violation flagrante des résolutions des Nations Unies et du consensus international qui reconnaît l'impact dévastateur de la colonisation sur le processus de paix. Par ces activités, Israël se rend coupable de graves violations du droit international humanitaire, a martelé la représentante, en insistant en particulier sur le transfert de sa population dans des territoires occupés. Les Palestiniens sont forcés de se déplacer, à la suite des démolitions illicites qui ont lieu sans motif valable. Plus de 460 maisons palestiniennes entre mai 2012 et mai 2013 ont été détruites, a-t-elle rappelé.

Mme Abdelhady-Nasser a par ailleurs attiré l'attention sur les détentions arbitraires et abusives, avant d'ajouter que les prisonniers palestiniens subissaient constamment des humiliations et de mauvais traitements, se voyaient refuser toute assistance médicale et ne bénéficiaient pas de

procès équitables. Plus de 5 000 Palestiniens sont retenus dans les geôles israéliennes, dont plus de 180 enfants. Ces arrestations continuent quotidiennement, en violation de l'article 76 de la Convention sur les droits de l'enfant et la quatrième Convention de Genève.

À Gaza, la crise s'est aggravée au cours de l'année dernière et la vie quotidienne de la population civile est indescriptible, s'est lamentée la représentante, en soulignant qu'un récent rapport du Comité spécial avait conclu que ces conditions de vie seront impossibles d'ici à 2020. Il est donc urgent qu'Israël s'engage en faveur de la solution à deux États et mette un terme immédiat au blocus inhumain imposé à Gaza, qu'elle a qualifié de punition collective.

En conclusion, Mme Abdelhady-Nasser a assuré que les dirigeants palestiniens restaient attachés à la recherche d'une solution politique négociée sur l'ensemble des questions en suspens, dont celles ayant trait aux réfugiés, à Jérusalem, à l'implantation de colonies de peuplement, aux frontières, à l'eau, à la sécurité et aux prisonniers, pour mettre un terme à l'occupation et réaliser la vision de deux États vivant côte à côte en paix et sur la base des frontières d'avant 1967. Cependant, ceci ne pourra pas être réalisé tant qu'Israël refusera de respecter le droit et continuera d'agir en contradiction avec les objectifs du processus politique, a prévenu l'observatrice.

M. MOHAMMAD KHAZAEI (République islamique d'Iran), s'exprimant au nom du Mouvement des pays non alignés, s'est dit sérieusement préoccupé par « les politiques et pratiques d'Israël qui continuent de violer les droits fondamentaux et la dignité des Palestiniens ». Il a déploré en particulier la situation des prisonniers palestiniens, les démolitions de maisons, les déplacements de population, l'intensification des activités illégales de colonisation, le blocus imposé dans la bande de Gaza, les violences généralisées des colons israéliens contre les Palestiniens et le manque d'efforts pour prévenir ces violences. Dans ce contexte, le Mouvement des pays non alignés appelle à la mise en œuvre des recommandations contenues dans le rapport du Comité Spécial pour assurer l'application du droit international humanitaire et des droits de l'homme et mettre fin à l'impunité.

Le représentant a condamné la campagne militaire brutale et continue contre les Palestiniens, la poursuite des violations des droits de l'homme, des crimes de guerre, dont l'usage excessif de la force, et des destructions de propriétés agricoles.

Rappelant que 5 000 prisonniers palestiniens étaient encore détenus dans 22 prisons en Israël, le représentant a réaffirmé la « ferme condamnation du Mouvement des pays non alignés face aux détentions et interrogatoires systématiques et abusifs », soulignant « les mauvais traitements et autres formes de tortures physiques ou psychologiques, telles que l'interdiction de visites familiales, l'absence d'accès à l'éducation ou à des soins médicaux adaptés, l'isolement ».

« La conviction du Mouvement des pays non alignés est que les prisonniers palestiniens doivent être immédiatement libérés et leurs souffrances entendues par la communauté internationale », a insisté le représentant, avant d'appeler à « des actions urgentes et des mesures concrètes pour obliger la Puissance occupante à cesser immédiatement sa colonisation illégale et à s'acquitter de ses obligations en vertu du droit international, de la quatrième Convention de Genève, des résolutions de l'ONU, de l'avis consultatif de la CIJ sur la construction du mur de séparation et de la Feuille de route ».

Le Mouvement des pays non alignés appelle Israël à « mettre fin rapidement et de manière inconditionnelle au blocus illégal dans la bande de Gaza et de rouvrir tous les points de passage, conformément au droit international ». « Concernant le plateau du Golan syrien, le Mouvement des pays non alignés réaffirme que les actions menées par Israël constituent une violation flagrante du droit international et appelle Israël à se retirer complètement du plateau du Golan jusqu'aux frontières d'avant 1967 », a-t-il ajouté. Avant de conclure, le représentant a appelé à des efforts internationaux plus intenses pour accélérer les négociations et parvenir à une solution pacifique avant « l'effondrement total du processus de paix ».

M. ROBERTO STORACI, de l'Union européenne, a déclaré que le règlement du conflit israélo-

arabe restait l'une des priorités de l'Union européenne, qui a toujours estimé qu'une solution devait passer par un accord de paix global qui tienne compte des résolutions pertinentes des Nations Unies, des principes de Madrid ou encore de la Feuille de route et de l'Initiative de paix arabe. C'est pourquoi l'Union européenne demande à chaque partie de s'abstenir de toute action de nature à miner les négociations et processus de paix, a-t-il précisé.

Dans ce contexte, l'Union européenne déplore la poursuite de la colonisation israélienne, notamment en Cisjordanie et à Jérusalem-Est et demande ainsi la cessation immédiate de ces activités de colonisation et l'abandon de tout nouveau plan de construction. Par ailleurs, l'Union européenne condamne fermement les violences délibérées des colons à l'endroit des Palestiniens et appelle le Gouvernement israélien à protéger les civils palestiniens de ces violences et à traduire leurs auteurs en justice, a assuré le délégué.

M. Storaci s'est dit préoccupé par les conditions de vie des Palestiniens qui, a-t-il dit, sont inacceptables dans la zone C et par les démolitions collectives de maisons et les déplacements forcés de populations, dont des bédouins, a poursuivi son représentant. En tant que premier donateur de l'Autorité palestinienne, l'Union européenne appelle aussi Israël à améliorer les conditions d'accès, les procédures administratives et la coopération avec les donateurs internationaux et souligne que la lenteur du développement économique dans les territoires palestiniens rendait la situation fiscale difficile.

Le délégué de l'Union européenne s'est ensuite dit préoccupé par la situation qui prévaut dans la bande de Gaza. Tout en reconnaissant les préoccupations sécuritaires d'Israël, les États membres de l'Union européenne l'appellent à lever les restrictions qu'il impose à la population de ce territoire, a-t-il indiqué. Il a également exprimé la préoccupation des États membres de l'Union européenne concernant la situation des défenseurs des droits de l'homme dans les deux camps, le recours excessif à la détention administrative par Israël, y compris sur des enfants et les atteintes à la liberté de religion dans la bande de Gaza.

M. FODE SECK (Sénégal) a exhorté les Forces de défense israéliennes à faire preuve de la plus grande retenue à l'égard des populations civiles palestiniennes et à adopter les dispositions appropriées en vue de prévenir les violences commises par les colons, « tout en mettant un terme au culte de l'impunité ». Le représentant a également indiqué que le blocus de Gaza avait rendu 80% de la population locale tributaire de l'aide humanitaire et provoquait « un taux de chômage exorbitant de 32,2% ». Après avoir rappelé le caractère illégal du mur de séparation, M. Seck a souhaité qu'une « solution juste et équitable » soit trouvée afin que soit mis un terme au supplice enduré par ces prisonniers. Soulignant par ailleurs qu'il incombe à Israël l'obligation de respecter le droit international, le représentant a estimé que la communauté internationale se devait « aussi » de prendre ses responsabilités pour assurer la protection des droits de l'homme du peuple palestinien « et des autres arabes des territoires occupés ».

M. HUSSEIN HANIFF (Malaisie) a regretté que le Comité spécial n'ait pas eu accès aux territoires occupés, cette année encore, en raison du refus d'Israël d'autoriser ses membres à s'y rendre. Cela confirme, a-t-il estimé, qu'Israël ne veut pas que la communauté internationale sache réellement ce qui se passe sur le terrain. Les découvertes du Comité spécial sont corroborées par celles du Rapporteur spécial des droits de l'homme, ce qui souligne, a-t-il dit, leur objectivité et leur véracité. La Malaisie lance un appel à Israël pour changer d'attitude et autoriser le Comité spécial à se rendre dans les territoires occupés et en particulier à Gaza à l'avenir.

Ce rapport brosse un tableau sombre de la réalité des Palestiniens vivant dans ces territoires, a-t-il déploré, en se disant convaincu que les pratiques israéliennes « très dures » comme des mesures punitives, le couvre-feu, et les mauvais traitements de prisonniers, en sont la cause. La Malaisie prie Israël de mettre fin à ces pratiques et de se soumettre aux dispositions du droit international et aux résolutions pertinentes de l'ONU. Le représentant de la Malaisie a également dénoncé la « grave » situation des droits de l'homme, en particulier à Jérusalem-Est. Pour sa délégation, l'intention d'Israël est claire: il s'agit de judaïser Jérusalem et de changer ainsi le « caractère arabe »

dans cette partie de la ville.

Tôt ou tard, Israël devra pourtant répondre aux aspirations légitimes du peuple palestinien et accepter la réalité d'un État palestinien, a estimé le représentant, en ajoutant que le plus tôt serait le mieux pour éviter une escalade des problèmes sécuritaires dans la région. La confiance ne peut exister s'il y a une politique d'oppression continue et, tant qu'il n'y a pas de solution finale à la question palestinienne, le Comité spécial doit poursuivre ses travaux et son mandat doit être renouvelé, a rappelé le représentant.

M. BASHAR JA'AFARI (République arabe syrienne) a salué les efforts déployés par le Comité spécial depuis l'occupation israélienne des territoires palestiniens, en soulignant que son rapport était impartial et éloquent. « Cela fait aujourd'hui près de sept décennies que l'on assiste à des violations quotidiennes des droits de l'homme et du droit international humanitaire en Palestine », a déploré le représentant, en soulignant que les réfugiés palestiniens attendent toujours de retourner dans leur pays. En dépit du fait qu'une majorité écrasante des États Membres des Nations Unies appuie la création d'un État indépendant palestinien sur seulement 22% du territoire de la Palestine historique, certaines puissances exigent encore des Palestiniens des concessions supplémentaires.

« Combien de colonies israéliennes et de murs de séparation racistes doivent être construits avant que le monde ne prenne conscience de l'importance de résoudre ce conflit? » s'est interrogé le représentant, avant de souligner que l'éventail de résolutions adoptées par l'Assemblée générale exige pourtant la fin de l'occupation israélienne et condamne l'occupation systématique. « Les États qui soutiennent Israël ne se rendent-ils pas compte de l'escalade continue des violations commises par cet État? » a-t-il encore demandé, en dénonçant le fait que ces États « versent des larmes hypocrites » au sujet des violations des droits de l'homme uniquement lorsque cela les arrange.

Par ailleurs, M. Ja'afari a dénoncé la poursuite de la politique coloniale d'Israël qui empêche les familles séparées de se réunir ou encore les autorités syriennes d'exploiter les ressources naturelles du plateau du Golan syrien. En outre, Israël agit au mépris des résolutions des Nations Unies qui rejettent l'occupation du Golan syrien. Le rapport du Comité spécial démontre qu'Israël viole systématiquement les droits de l'homme des Arabes des territoires occupés, a ajouté le représentant. Avant de conclure, il a appelé Israël à mettre un terme à l'occupation, en soulignant qu'il était urgent de cesser la coopération avec les sociétés d'exploitation qui tirent profit des ressources naturelles du Golan syrien occupé.

M. SAHEBZADA A. KHAN (Pakistan) a regretté que, malgré la reprise de négociations directes entre Israéliens et Palestiniens, la situation sur le terrain restait fragile. « Les démolitions de maisons, les violences perpétrées par les colons israéliens et le blocus de Gaza continuent de rendre extrêmement difficiles les conditions d'existence des Palestiniens », a-t-il affirmé, avant de mentionner la mort de Arafat Jaradat, détenu par les Israéliens, dans des circonstances que ces derniers refusent d'éclaircir.

« La poursuite des activités illégales relatives à l'implantation de colonies de peuplement compromet les chances de réaliser la solution de deux États », a-t-il prévenu, en faisant remarquer que, chaque fois que certains prisonniers palestiniens étaient libérés, la construction de nouvelles unités de logement au sein des colonies était annoncée. M. Khan a également rappelé que le blocus imposé à Gaza, qui est en vigueur depuis sept ans, a forcé 80% de la population de Gaza à dépendre de l'aide internationale, et accéléré le taux de chômage, qui atteint aujourd'hui 60%.

Compte tenu de ces circonstances, le délégué du Pakistan s'est demandé si un accord final était encore possible, ou du moins si l'une des deux parties est moins déterminée que l'autre pour y parvenir. « Les Palestiniens continuent de négocier dans la franchise et l'espoir qu'un accord est possible », a-t-il estimé, en ajoutant que son pays partageait un tel espoir et que le respect du calendrier enserrant les négociations était crucial. « L'intransigeance ne doit pas rester sans conséquences. »

En conclusion, M. Khan a assuré du soutien de sa délégation aux efforts visant à parvenir à une solution, qui ouvre la voie à un État palestinien « viable et indépendant », sur la base des frontières de 1967. « Le retrait des forces d'occupation de tous les territoires arabes est nécessaire à toute solution à long terme », a-t-il aussi affirmé.

M. KIM IN RYONG (République populaire démocratique de Corée - RPDC) a regretté qu'Israël continue à agir en violation flagrante des droits inaliénables du peuple palestinien, en dépit des efforts de la communauté internationale au Moyen-Orient. Le représentant a dénoncé les actes inhumains, les raids militaires, les mauvais traitements des prisonniers, les assassinats de civils et le blocus à Gaza qu'Israël inflige aux Palestiniens. Il a ajouté qu'Israël empiétait sur la souveraineté et l'intégrité territoriale d'un État souverain, avec le soutien de certains pays, en particulier les États-Unis. Pour la RPDC, le règlement du conflit au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine, est aujourd'hui une question urgente. Ce règlement doit être réalisé en vertu du droit international et des résolutions pertinentes de l'ONU. Israël, a-t-il insisté, doit immédiatement se retirer des territoires arabes occupés et verser une indemnisation pour les préjudices moral et matériel subi par les populations civiles de ces territoires. C'est l'unique solution viable, a-t-il déclaré avant de conclure.

* *** *

À l'intention des organes d'information • Document non officiel